

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOU - représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 010-443/11/CC

■ Approbation du principe de la vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre le stationnement gênant perturbant la circulation des transports en commun à Marseille

DITRAAG 11/6359/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine a pour objectif d'augmenter l'attractivité et la performance du réseau de transport de surface de la RTM en luttant contre les incivilités routières.

Or, les transports en commun exploités par la RTM sur le territoire de la Ville de Marseille sont très fréquemment perturbés, par le stationnement gênant sur la voirie notamment en centre ville et sur les couloirs de bus. De ce fait, l'offre de service, soit près de 23 millions de km en 2010, est affectée par une vitesse commerciale faible qui diminue progressivement impactant de manière non négligeable la qualité de l'offre et donc la fréquentation du réseau. Au plan financier, un kilomètre par heure de vitesse commerciale perdue engendre un coût de 5 millions d'euros en moyens supplémentaires afin de maintenir le niveau de service.

Pour remédier à ces incivilités, les polices municipale et nationale se chargent au quotidien de réglementer et contrôler la circulation et le stationnement sur la Ville de Marseille.

Néanmoins, afin de renforcer cette action, un dispositif efficace et complémentaire aux services de Police, déjà testé et adopté dans d'autres collectivités est possible : la vidéo-verbalisation.

Pour ce faire, il est proposé que les agents assermentés de la RTM utilisent les moyens dont MPM dispose au travers de son Poste Central de Régulation du trafic routier et son système de vidéo-surveillance de la circulation en employant les caméras existantes pour constater les infractions et établir les contraventions.

La mise en œuvre de ce projet nécessite des adaptations qui seront prises en charge au plan technique, administratif et financier par la RTM sous le contrôle des agents du Poste Central de Régulation.

La Communauté Urbaine et la RTM ont d'ores et déjà informé les services de Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République et ont reçu une réponse de principe favorable. Les autorisations et avis officiels de ces autorités seront donnés après approbation de la présente délibération.

Une convention fixant les modalités concrètes d'adaptation et d'utilisation de la vidéo-surveillance sera adoptée ultérieurement entre MPM et la RTM.

Il est proposé par la présente délibération d'adopter le principe de vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre le stationnement gênant perturbant la circulation des transports en commun RTM à Marseille et sa procédure.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure du 15 mars 2011.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le principe de vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre le stationnement gênant perturbant la circulation des transports en commun RTM à Marseille et sa procédure.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'utilisation de la vidéosurveillance par la Régie des Transports de Marseille pour la verbalisation comme moyen de lutte contre le stationnement gênant perturbant la circulation des transports en commun.

Article 2 :

Une convention ultérieure fixera les modalités d'organisation et de gestion de la video-verbalisation.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI